

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

Père VILLEMOT Matthieu
Paroisse St Honoré d'Eylau
64 bis avenue Raymond Poincaré
75116 Paris
01 43 38 82 85
06 78 07 23 55
villemotmatthieu@yahoo.fr

Paris, le mercredi 4 avril 2018
Paroisse Saint Honoré d'Eylau
Soirée bioéthique
2017-2018

QU'APPORTE L'ÉGLISE A LA BIOETHIQUE ?

Signes : 23008

QU'APPORTE L'ÉGLISE A LA BIOETHIQUE ?	1
I. Introduction :	2
II. Anthropologie intégrale :	2
1) Introduction :	2
2) Nature humaine :	2
3) Personne humaine :	2
4) Interdépendance :	4
5) Famille :	5
6) Synthèse :	6
III. Quelques Questions actuelles :	6
1) Introduction :	7
2) Fin de vie :	7
3) PMA :	8
4) GPA :	8
IV. Conclusion :	9

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

I. Introduction :

Cette année, notre pays est à nouveau lancé dans le processus de révision des lois de bioéthique. Je ne vais pas revenir sur le détail de ce processus, qui a été expliqué par Tugdual Derville lors de son intervention. Je vais plutôt chercher ce que l'Église a à apporter positivement à la réflexion bioéthique, de manière générale d'abord puis sur trois des sujets en chantier cette année : la PMA, la GPA et la fin de vie.

L'Église est la seule instance occidentale qui propose une anthropologie rationnelle complète. Le fait a été aperçu même par ses adversaires comme par exemple Danièle Hervieu-Léger¹. Cette anthropologie s'appuie ultimement sur la Parole de Dieu révélée, mais elle affirme être fondée en raison et pouvoir du coup s'adresser à toute homme de bonne volonté.

II. Anthropologie intégrale :

1) Introduction :

L'anthropologie catholique pose qu'il existe une nature humaine qui vaut pour l'homme comme loi, que cette nature donne à l'être humain d'être une personne dès sa conception, que cette personne est en interdépendance avec les autres et que cette interdépendance se vit d'abord dans la famille ouverte à la vie.

2) Nature humaine :

Cette anthropologie commence par affirmer qu'il existe une « nature humaine ». L'homme est porteur d'une nature qu'il reçoit, qu'il ne s'est pas donné à lui-même, qui vaut pour lui comme loi morale et qui d'ailleurs inscrit la loi morale dans son cœur. Par exemple, on trouve dans de nombreuses cultures des variantes de la règle d'or « fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fassent² ». Cette dernière est donc universelle. L'Église affirme ainsi que l'homme devient moral en suivant sa conscience éclairée par la raison, qui lui donne accès à la loi morale. C'est la raison fondamentale pour laquelle l'Église ne cesse pas de s'adresser aux hommes au-delà de ses frontières, malgré les désaccords de plus en plus graves qui l'opposent à l'idéologie ambiante. L'Église ne désespère pas de la capacité de l'homme à entendre la loi morale inscrite en lui. Cette thèse est intégralement rejetée aujourd'hui, où l'homme a l'ambition de se reconstruire lui-même selon ses propres plans. Max More, un des grands théoriciens du transhumanisme, a ainsi rédigé une lettre d'adieu à mère nature³. Cette thèse est spécialement battue en brèche dans le domaine moral. La moralité est supposée découler de conventions sociales et en aucun cas d'un état de nature. C'est ainsi que Jean-François Delfraissy, président du CCNE, a déclaré dans une interview à Valeurs actuelles, qu'il ne savait pas ce que sont le bien et le mal⁴.

3) Personne humaine :

La nature humaine donne à l'être humain d'être une personne. Le magistère actuel est convaincu que l'homme est une personne de sa conception à sa mort naturelle et au-delà. Une

¹ Danièle HERVIEU-LEGER, « Mariage pour tous : le combat perdu de l'Église », *Le Monde*, 12/01/2013.
http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/01/12/le-combat-perdu-de-l-eglise_1816178_3232.html#zXKbhITKupWZOMK.99

² Commission théologique internationale, *À La Recherche d'une Éthique Universelle : Nouveau Regard sur La Loi Naturelle*, 2009.

³ <http://strategicphilosophy.blogspot.fr/2009/05/its-about-ten-years-since-i-wrote.html>

⁴ Jean-François DELFRAISSY : « Je ne sais pas ce que sont le bien et le mal », *Valeurs actuelles*, 03/03/2018.
<http://www.valeursactuelles.com/societe/jean-francois-delfraissy-je-ne-sais-pas-ce-que-sont-le-bien-et-le-mal-93615>

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

personne, c'est-à-dire un sujet moral porteur d'une dignité inaliénable. Cet état de fait interdit l'avortement et l'euthanasie qui sont des cas particuliers d'homicide. Plus largement, cet état de personne interdit toute forme d'exploitation et exige le respect de tous, y compris des institutions politiques. Cette thèse était au fondement de l'encyclique *Evangelium Vitae* de saint Jean-Paul II, une date essentielle pour le discours catholique en matière de bioéthique. Il déclarait ceci :

« L'homme est appelé à une plénitude de vie qui va bien au-delà des dimensions de son existence sur terre, puisqu'elle est la participation à la vie même de Dieu.

La profondeur de cette vocation surnaturelle révèle la *grandeur* et le *prix* de la vie humaine, même dans sa phase temporelle. En effet, la vie dans le temps est une condition fondamentale, un moment initial et une partie intégrante du développement entier et unitaire de l'existence humaine. Ce développement de la vie, de manière inattendue et imméritée, est éclairé par la promesse de la vie divine et renouvelé par le don de cette vie divine ; il atteindra son plein accomplissement dans l'éternité. En même temps, cette vocation surnaturelle souligne le *caractère relatif* de la vie terrestre de l'homme et de la femme. En vérité, celle-ci est une réalité qui n'est pas « dernière », mais « avant-dernière » ; c'est de toute façon une *réalité sacrée* qui nous est confiée pour que nous la gardions de manière responsable et que nous la portions à sa perfection dans l'amour et dans le don de nous-mêmes à Dieu et à nos frères.

L'Église sait que cet *Évangile de la vie*, qui lui a été remis par son Seigneur, trouve un écho profond et convaincant dans le cœur de chaque personne, croyante et même non croyante, parce que, tout en dépassant infiniment ses attentes, il y correspond de manière surprenante. Malgré les difficultés et les incertitudes, tout homme sincèrement ouvert à la vérité et au bien peut, avec la lumière de la raison et sans oublier le travail secret de la grâce, arriver à reconnaître, dans la loi naturelle inscrite dans les cœurs, la valeur sacrée de la vie humaine depuis son commencement jusqu'à son terme ; et il peut affirmer le droit de tout être humain à voir intégralement respecté ce bien qui est pour lui primordial. La convivialité humaine et la communauté politique elle-même se fondent sur la reconnaissance de ce droit⁵ ».

Il est important d'entendre le pape défendre la valeur de cette vie-ci. Elle est relative, c'est une réalité avant-dernière, avant la vie éternelle qui sera la réalité dernière, mais c'est « une condition fondamentale, un moment initial et une partie intégrante » de la vie éternelle. Cette vie-ci est donc déjà sacrée. Le pape s'oppose ici à une tendance catholique qui dévalorise cette vie-ci au profit de la vie éternelle. Ainsi, sainte Thérèse d'Avila déclarait de

⁵ Saint Jean-Paul II, Lettre encyclique *Evangelium Vitae*, 25/03/1995, §2.

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

cette vie que c'est « une mauvaise nuit dans une mauvaise auberge⁶ ». C'est excessif. Il faut défendre la valeur de la vie dès aujourd'hui.

Cette thèse, là aussi, est rejetée par l'idéologie bioéthique. Pour Hugo Tristram Engelhardt, l'un des grands théoriciens de la bioéthique, il n'y a de personne humaine que lorsqu'il y a autonomie, c'est-à-dire capacité à dire « Je ». Les autres être humains ne sont pas des personnes. Il écrit ceci :

« La morale de l'autonomie est la morale des personnes. (...) Il n'y a pas de sens à parler de l'autonomie des fœtus, des nouveau-nés, ou des adultes profondément arriérés (...) Il n'y a pas dans ces cas-là d'autonomie en face de nous qui pourrait être lésée. Ils sont hors du saint des saints de la morale⁷ ».

Je n'ai aucun devoir envers un embryon ou un mourant comateux. En conséquence, la vie n'est pas regardée comme sacrée. Il y a des vies qui ne valent pas la peine d'être vécues. Avortement et euthanasie sont donc licites. Plus généralement, notre époque survalorise la conscience réflexive, la conscience qui se prend elle-même comme objet et qui permet de dire « je ». Tout l'univers du développement personnel ou celui de la méditation, si à la mode aujourd'hui, repose sur cette conscience réflexive. Ce qui en l'homme est préréflexif est dévalorisé et regardé comme pas vraiment humain. Corinne Pelluchon, autre théoricienne de la bioéthique, déclare que les embryons et les comateux sont comparables aux animaux⁸. *A contrario*, l'anthropologie catholique nous accule à admettre que tout en l'homme est humain. L'homme n'est pas humain seulement par la petite partie de lui qui raisonne et calcule. Il est humain par tout son être. Par exemple, la faim chez l'homme n'est pas un fait seulement biologique. C'est aussi un fait social. Manger, c'est s'asseoir à la table familiale, respecter les règles du savoir-vivre, profiter de l'art culinaire. L'anorexie est autant une difficulté à se tenir avec les autres à table qu'une difficulté à manger. Nous avons le devoir de nous demander où nous en sommes nous-mêmes de ce point de vue-là. La tentation de penser que certaines vies ne valent pas la peine, la tentation de dévaloriser ce qui en l'homme est en-deçà de sa conscience réflexive nous habite bien souvent et il nous faut demander à la grâce de Dieu de nous protéger de cette tentation.

4) Interdépendance :

Le pape termine le paragraphe que j'ai cité en déclarant : « La convivialité humaine et la communauté politique elle-même se fondent sur la reconnaissance de ce droit » de la personne humaine à voir respecter sa vie. Les institutions ne sont justes que dans la mesure où elles se fondent sur la dignité inaliénable de la personne humaine et la défendent contre toutes les attaques. Mais ce principe se renverse immédiatement : la défense de la personne humaine est impossible sans établir une communauté politique où règne la convivialité humaine. L'homme est un animal politique. C'est une autre conviction profonde de l'anthropologie catholique. « il n'est pas bon que l'homme soit seul » dit la Bible. Il existe donc une interdépendance des personnes humaines. « Tout est lié » déclarait solennellement le pape

⁶ Sainte Thérèse d'Avila, *Chemin de la Perfection*, XL, 9, in *Œuvres Complètes*, trad. Marcelle AUCLAIR, DDB, Paris, 1964, p. 509.

⁷ Hugo Tristram ENGELHARDT, Jr. *Les Fondements de la Bioéthique*, trad. Jean-Yves Goffi, Les belles lettres, Paris, 2015, p. 193.

⁸ Corinne PELLUCHON, *L'Autonomie brisée, Bioéthique et Philosophie*, PUF, coll. « Quadrige », Paris, 2014.

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

François dans *Laudato si*⁹. Cette interdépendance fait partie de la nature humaine. Elle aussi se reçoit et ne se donne pas à elle-même. Nos actes ont des conséquences sur les autres que nous le voulions ou non. L'écologie développée par le pape François en est le meilleur exemple : la pollution en Chine impacte directement sur ma santé.

La personne humaine a des droits devant la communauté, mais elle a aussi des devoirs. Il y a un primat du bien commun auquel tous doivent souscrire, lequel primat du bien commun débouche sur une option préférentielle pour les pauvres¹⁰. La communauté a le devoir de défendre spécialement les plus faibles en son sein, plus faibles dont font partie les enfants pas encore nés et les mourants.

Cette idée d'une interdépendance ouvrant à des devoirs communs est également rejetée par notre époque. Toujours au nom de l'autonomie de la personne humaine. Ce principe a été posé en éthique biomédicale après les procès des médecins nazis, pour éviter que se reproduisent ces horreurs. Le principe d'autonomie donne au patient le droit de refuser les soins qui lui sont proposés. Mais ce principe s'est radicalisé, au point de devenir le fondement de la moralité. Pour Engelhardt, la règle d'or devient :

« Fais à autrui ce qui a été convenu contractuellement¹¹ ».

L'autonomie a alors quitté le champ de la bioéthique pour devenir une norme valable partout. Danièle Hervieu-Léger y insiste dans l'article déjà cité. C'est le programme que Manuel Valls s'était donné comme premier ministre :

« La seule question qui vaille, c'est comment orienter la modernité pour accélérer l'émancipation des individus¹² ».

Cette évolution est de taille. Techniquement, cela oppose Manuel Valls au socialisme français que le sociologue Durkheim (socialiste lui-même) définissait ainsi :

« On appelle socialiste toute doctrine qui réclame le rattachement de toutes les fonctions économiques (...) aux centres directeurs et conscients de la société »¹³.

Il faut donc défendre que l'être humain n'est pas un atome solitaire qui n'a avec les autres que les relations qu'il définit contractuellement. Il est réellement interdépendant de tous les autres humains, qu'il le veuille ou non.

5) Famille :

L'interdépendance des personnes humaines conduit à la famille, cellule de base de la société selon le magistère romain. C'est en elle d'abord que l'homme vit cette interdépendance. Dans son exhortation *Familiaris consortio*, le pape Jean-Paul II écrit ceci :

« Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance : en l'appelant à l'existence *par amour*, il l'a appelé en même temps

⁹ François, lettre encyclique *Laudato Si*, 24/05/2015, § 16 et al.

¹⁰ Saint Jean-Paul II, lettre encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, 30/12/1987, § 42.

¹¹ Idem, p. 164.

¹² « Manuel Valls : Il faut en finir avec la gauche passéiste », *L'Obs*, 22/10/2014
<http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20141022.OBS2779/exclusif-manuel-valls-il-faut-en-finir-avec-la-gauche-passeiste.html> Consulté le 29/10/2014 à 17h00.

¹³ Émile DURKHEIM, *Le Socialisme*, PUF, coll. « Quadrige » n° 138, Paris, 1992, p. 49.

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

à l'amour.

Dieu est amour et il vit en lui-même un mystère de communion personnelle d'amour. En créant l'humanité de l'homme et de la femme à son image et en la conservant continuellement dans l'être, Dieu inscrit en elle la vocation, et donc la capacité et la responsabilité correspondantes, à l'amour et à la communion. L'amour est donc la vocation fondamentale et innée de tout être humain.

Puisque l'homme est un esprit incarné, c'est-à-dire une âme qui s'exprime dans un corps et un corps animé par un esprit immortel, il est appelé à l'amour dans sa totalité unifiée. L'amour embrasse aussi le corps humain et le corps est rendu participant de l'amour spirituel. La Révélation chrétienne connaît deux façons spécifiques de réaliser la vocation à l'amour de la personne humaine, dans son intégrité : le mariage et la virginité ¹⁴ ».

La famille est le premier lieu d'épanouissement de la personne humaine. C'est aussi, tous les papes y insistent, le premier lieu où peut et doit être défendue la personne vulnérable, en particulier ces deux populations fondamentales de personnes vulnérables que sont l'enfant pas encore-né et le vieillard. C'est dans la famille qu'est donnée la première et plus fondamentale éducation de la conscience qui permet à l'enfant d'entendre la loi naturelle inscrite en lui. La famille repose sur le couple formé d'un homme et d'une femme. Ce couple doit être ouvert à la vie en vivant une paternité et une maternité responsables. C'est là pour l'Église un élément de la loi naturelle inscrite dans le corps même de l'homme et de la femme. Saint Jean-Paul II le soulignait dans sa théologie du corps.

Dans le texte que j'ai cité, saint Jean-Paul II nomme ensemble le mariage et la virginité comme deux manières de vivre la plénitude de l'amour dans l'Église. Il insistait sur le fait que les deux vocations se répondent et s'éclairent mutuellement. En particulier, pour notre démonstration de ce soir, notons que la virginité atteste que la sexualité n'est pas une force aveugle dont il faut être l'esclave. Elle peut et doit se vivre de manière raisonnée et libre.

Un point doit être souligné : l'Église a tant le couteau sous la gorge dans la lutte pour la famille que la tentation existe de refermer la famille sur elle-même comme un bunker. En particulier pour les familles qui ont la grâce de se développer de manière harmonieuse, la tentation existe de s'enorgueillir de cet état de fait et de juger les familles blessées. C'est pourquoi, dans son exhortation *Amoris Laetitia*, le pape François insiste sur la nécessité de recevoir les familles blessées avec miséricorde et de les accompagner dans le chemin spirituel qu'elles restent capables de mener. La famille épanouie doit vivre sa situation comme une grâce spéciale, pas comme un privilège qui lui donnerait une quelconque supériorité.

6) Synthèse :

L'être humain est par nature dès sa conception une personne interdépendante des autres personnes. Il a besoin de naître dans une famille ouverte à la vie où la personne est reconnue dans son intégrité pour y développer sa conscience et choisir sa vocation.

III. Quelques Questions actuelles :

¹⁴ Saint Jean-Paul II, exhortation apostolique post-synodale *Familiaris Consortio*, 22/11/1981, § 11.

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

1) Introduction :

Ayant ainsi rappelé brièvement quelques points de l'anthropologie catholique, je passe à des questions actuelles. Parmi les thèmes traités par les états généraux de la bioéthique, j'en ai choisi trois plus spécialement urgent : la fin de vie, la PMA et la GPA.

2) Fin de vie :

La vie humaine est sacrée de sa conception à sa fin. L'Église s'est solennellement engagée contre l'euthanasie :

« En conformité avec le Magistère de mes Prédécesseurs et en communion avec les Évêques de l'Église catholique, *je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu*, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite ; elle est transmise par la Tradition de l'Église et enseignée par le Magistère ordinaire et universel¹⁵ ».

L'Église ne voit qu'une nuance entre l'euthanasie et le suicide assisté. Très récemment, les évêques de France ont unanimement signé une lettre rejetant toute idée de suicide assisté ou d'euthanasie¹⁶. Ils rappellent que toute vie vaut la peine. Ils y dénoncent l'idéologie de l'autonomie en rappelant que « Nos choix personnels, qu'on le veuille ou non, ont une dimension collective. Les blessures du corps individuel sont des blessures du corps social ». Ils insistent sur la vocation de la médecine qui est de soigner et non de tuer et sur la nécessaire fraternité qu'il faut déployer auprès des plus vulnérables. Signalons que ce même argument a été employé par le CCNE pour rejeter l'idée d'euthanasie¹⁷. La légalisation de l'euthanasie aurait des conséquences dramatiques, en poussant les personnes âgées à se considérer elles-mêmes comme une gêne pour la société et leurs proches, en brisant le pacte de confiance qui doit exister en soignant et soigné.

« Réclamer sous quelque forme que ce soit une « aide médicale à mourir », c'est (...) conduire notre système de santé à imposer à nos soignants et à nos concitoyens une culpabilité angoissante, chacun pouvant être amené à s'interroger : « Ne devrais-je pas envisager un jour de mettre fin à ma vie ? » Cette question sera source d'inévitables tensions pour les patients, leurs proches et les soignants. Elle pèserait gravement sur la relation de soin ».

Enfin, les évêques demandent instamment le développement des soins palliatifs, très inégalement développés sur le territoire. Les soins palliatifs sont un univers multidisciplinaire qui accompagne la fin de vie en tentant de l'aménager pour la rendre le plus vivable possible. Les possibilités de traitement de la douleur se sont considérablement développées ces dernières années. C'est là la véritable alternative à la fois à l'acharnement thérapeutique et à l'euthanasie.

¹⁵ Saint Jean-Paul II, *Evangelium Vitae*, § 65.

¹⁶ <http://eglise.catholique.fr/conference-des-vevques-de-france/textes-et-declarations/454305-fin-de-vie-oui-a-lurgence-de-fraternite/#!>

¹⁷ CCNE, Avis n° 121 du 01/07/2013.

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

Pour nous catholiques, il est urgent de redécouvrir l'art de se préparer à mourir. La question hantait nos ancêtres, de manière parfois excessive, elle a aujourd'hui complètement disparu et nous laissons nos frères désemparés devant l'inéluctabilité de la mort. Il faut réapprendre à se préparer à la mort.

Au quotidien, la lutte contre l'euthanasie passe d'abord par le fait de demeurer convaincu que toute vie vaut la peine, et par le fait d'accompagner ses proches jusqu'à la fin, y compris en demandant l'aide professionnelle dont chacun peut avoir besoin pour cela.

3) PMA :

L'expression PMA (procréation médicalement assistée) recouvre des techniques très variées, plus ou moins lourdes et invasives. L'Église s'est positionnée contre la plupart des PMA parce qu'elles brisent le lien entre union et fécondité, et introduisent un tiers dans l'intimité du couple, le médecin et dans beaucoup de cas le donneur de gamètes. En outre, la FIVETE (fécondation *in vitro* et transfert d'embryon) entraîne en général la production d'embryons surnuméraires qui sont voués à être détruits à plus ou moins long terme, y compris en ayant au préalable servi de matériau de laboratoire. C'est là un scandale particulier que l'Église a fermement dénoncé¹⁸.

L'Église s'oppose aussi au « droit à l'enfant » qui se fait progressivement jour dans le développement des PMA. L'enfant est un don, jamais un droit, quelle que soit la souffrance des couples qui ne peuvent pas avoir d'enfant. Notons que ce droit à l'enfant n'existe pas à l'heure actuelle dans le droit français mais il est insidieusement introduit par le discours autour de la PMA.

La question actuelle porte sur l'ouverture du droit à la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes. Cela revient à décréter *a priori* l'existence d'enfants sans pères. Dans une société où le rôle des parents est déjà bouleversé de multiples manières et où l'autorité est remise en question, cette absence planifiée de père est hautement problématique. Un avis minoritaire, signé par un tiers environ des membres du CCNE, stipule que « le rôle d'un père, en interaction et coopération avec celui de la mère, est essentiel dans la construction de la personnalité de l'enfant et de son rapport à la diversité de la société, dont l'altérité masculin-féminin ».

En outre, aujourd'hui la PMA est réservée aux couples pathologiquement stériles. Ce n'est pas le cas d'une femme seule ou d'un couple de femmes. Élargir la PMA au-delà des cas de stérilité médicale revient à la banaliser pour en faire un mode normal de procréation.

Enfin, actuellement, il n'y a pas assez de donneurs de sperme par rapport aux demandes. En élargissant le nombre de demandeurs, on aggrave cette situation. Ce qui risque de nous conduire à abandonner la gratuité du don, élément essentiel de notre droit en bioéthique aujourd'hui.

4) GPA :

La GPA (Gestation Pour Autrui) pose tous les problèmes de la PMA mais elle en ajoute d'autres. Le nombre de personnes impliquées dans la conception de l'enfant augmente encore, pouvant aller jusqu'à cinq selon le CCNE. Il est fréquent qu'on tente en parallèle plusieurs GPA pour être sûr du résultat, avec des multi-avortements à la clef. Une telle démultiplication entraîne un brouillage des origines très dommageable pour l'enfant. La GPA brise le lien entre

¹⁸ Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Instruction *Dignitas Personae* sur certaines questions de bioéthique, 08/09/2008.

Qu'apporte l'Église à la bioéthique ?

la mère porteuse et l'enfant. Or, la grossesse n'est pas un processus neutre. C'est un moment d'extrême intimité entre la mère et l'enfant et briser ce lien, c'est exposer l'enfant et la mère à des traumatismes graves.

Mais surtout, la GPA pose un autre problème, celui de l'exploitation du corps d'une femme au profit d'un autre couple. Aux USA, il faut compter environ 100 000 \$ pour une GPA. En Inde, les femmes qui se portent volontaires pour des GPA proviennent des basses couches de la société. Pierre Berger a déclaré : « Louer son ventre pour faire un enfant ou louer ses bras pour travailler à l'usine, quelle différence¹⁹ » ? La différence est pourtant décisive : la fonction procréatrice touche à l'intime de la personne et la bouleverse profondément. Autoriser la GPA ferait sauter le principe d'indisponibilité du corps, principe essentiel de notre droit médical aujourd'hui.

Le CCNE s'est exprimé fermement contre la GPA. Mais plusieurs spécialistes ont fait valoir une contradiction : l'avis majoritaire du CCNE pousse à la légalisation de la PMA pour les couples de femmes. Or, dès lors qu'on fait de la PMA un droit des couples de femme, on rend inéluctable que les couples d'hommes réclament la GPA. Le CCNE n'est pas cohérent.

IV. Conclusion :

L'Église a encore devant elle de nombreux combats pour faire triompher sa vision de l'homme comme personne dotée dès sa conception d'une dignité inaliénable et interdépendante avec les autres personnes. Ce combat passe aujourd'hui par le refus de l'euthanasie, de la PMA et de la GPA. Mais il passe aussi par notre propre culte de la vie dans nos familles. Nous devons demander la grâce que chacune de nos familles devienne un havre de paix où la vie est célébrée dans la fraternité.

¹⁹« PMA : pour Pierre Bergé, payer un ouvrier ou une mère porteuse, c'est la même chose », Le Point, 17/12/2012

http://www.lepoint.fr/societe/pma-pour-pierre-berge-payer-un-ouvrier-ou-une-mere-porteuse-c-est-la-meme-chose-17-12-2012-1602815_23.php